

chaque ville du Canada eut le sien. On se préoccupa d'établir une liaison entre les ouvriers sans travail d'un certain district avec les patrons d'un autre district ayant besoin de main-d'œuvre. Les compagnies de chemins de fer consentirent à abaisser jusqu'à un sou par mille leur tarif, en faveur des anciens militaires allant occuper un emploi; des sections spéciales s'occupèrent de ceux possédant des connaissances professionnelles, techniques ou commerciales, dont un grand nombre furent ainsi placés. Le ministère alla même plus loin; il aida les hommes dont les affaires avaient grandement souffert pendant leur absence et leur facilita le règlement de maintes difficultés financières, familiales et autres; il s'occupa de leur faire payer ce qui leur était dû comme solde, allocations, indemnités, pension, remboursement de frais de voyage, logement, etc. Par ce moyen, et par la multitude de renseignements et de conseils qu'elle donna, la section des informations réussit à calmer l'effervescence qui aurait pu se développer chez les militaires au moment de leur retour et devint un élément modérateur dans la vie industrielle du Canada. On fit des efforts pour découvrir de nouveaux emplois et l'on recourut à des techniciens qui eurent pour mission d'étudier la situation industrielle sous ses différents angles et d'aider les fabricants à résoudre la difficulté qui consistait à substituer la main-d'œuvre canadienne à la main-d'œuvre étrangère, sans désorganiser leurs usines.

Cette partie des attributions de ce département cessa en juin 1920; toutefois, il continua à aider les hommes ayant suivi les cours de rééducation et tous ceux se trouvant dans une situation d'infériorité, à se procurer du travail. Pendant la durée de son existence, il trouva 175,157 emplois et plaça 109,493 hommes. Il a répondu à 1,218,000 demandes de renseignements ou d'assistance.

#### **SECOURS SPÉCIAUX AUX EX-MILITAIRES SANS TRAVAIL, 1919-1921.**

Vers la fin de 1919, il devint évident que le problème de l'assimilation n'était pas entièrement résolu et qu'il serait nécessaire de distribuer des secours de chômage pendant l'hiver de 1919-20. Des fonds furent votés pour cet objet et pour des causes connexes; \$7,058,989.34 furent dépensés, les frais de régie ayant absorbé \$256,069.40. Les secours de chômage figuraient dans cette somme pour \$4,983,691.50. La distribution en fut faite par le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile et le Fonds Patriotique Canadien, agissant de concert. L'argent fut d'abord versé au Fonds Patriotique Canadien, qui commença à le distribuer pendant la semaine de Noël de 1919. Les nécessiteux dépourvus d'ouvrage étaient envoyés au Fonds Patriotique Canadien qui, après enquête préalable, leur versait un secours. De nombreuses demandes vinrent d'hommes qui avaient épuisé leur indemnité de démobilisation; d'autres, quoique pourvus d'un emploi, prétendaient que leurs gains ne suffisaient pas aux besoins de leur famille.

Ce secours ne fut pas répété pendant l'hiver de 1920-21; toutefois, en raison du chômage, deux arrêtés du conseil furent passés autorisant le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie